

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances
pour 1973, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME I

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Par M. Maurice CARRIER,
Sénateur,

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Raymond Boin, Louis Martin, Jean Périquier, Pierre de Chevigny, vice-présidents ; Jean de Lachomette, Pierre Giraud, Francis Palmero, Serge Boucheny, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Berthoin, Charles Bosson, Louis Brives, Maurice Carrier, Léon Chambaretaud, André Colin, Jean Colin, Roger Deblock, Emile Didier, Jacques Duclos, Robert Gravier, Raymond Guyot, Louis Jung, Michel Kauffmann, Emmanuel Lartigue, Jean Legaret, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Ladislav du Luart, Michel Maurice-Bokanowski, Gaston Monnerville, André Morice, Dominique Pado, Henri Parisot, Maurice Pic, Auguste Pinton, Roger Poudonson, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Vassor, Emile Vivier, Michel Yver.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 2582 et annexes, 2585 (tomes I à III et annexe 2), 2587 (tome I) et in-8° 685.

Sénat : 65 et 66 (tomes I, II et III, annexe 2) (1972-1973).

Lois de finances. — Affaires étrangères - Français à l'étranger.

Mesdames, Messieurs,

L'année qui va se terminer aura marqué une étape importante dans la recherche par les grandes puissances d'un équilibre mondial, dans le rétablissement de la paix.

Le voyage du Président des U. S. A. à Pékin d'abord, et à Moscou ensuite, en sont les marques les plus probantes.

Les pourparlers de paix au Viet-Nam — non encore concrétisés et longtemps maintenus dans le secret — en sont une preuve de plus.

Le résultat le plus tangible du voyage à Moscou du Président Nixon aura été la conclusion d'une étape importante dans la négociation S. A. L. T. Les Russes, de leur côté, paraissent très préoccupés de leurs relations économiques avec les U. S. A. Ils ont passé avec ce pays d'importants contrats de céréales, et les organismes d'achat de Moscou souhaitent un développement important des échanges entre les deux pays.

Le Gouvernement français qui a rétabli des relations diplomatiques avec la Chine depuis huit ans, s'est félicité de voir les U. S. A. orienter leur politique dans le même sens.

Il s'est également réjoui du rapprochement entre Washington et Moscou, et a obtenu l'assurance de ces deux superpuissances qu'elles ne chercheraient pas à régler seules l'avenir du monde.

La guerre indo-pakistanaise, qui fut heureusement de courte durée, a abouti au démembrement du Pakistan et à la création du Bengla-Desh, nouvel Etat qui a été reconnu par la France mais dont l'entrée à l'O. N. U. s'est heurtée au veto de la Chine.

Le conflit israélo-arabe est toujours sous le régime du cessez-le-feu.

La position de la France au Moyen-Orient a permis le règlement — dans des conditions honorables — du problème survenu au moment de la nationalisation des compagnies pétrolières occidentales en Irak.

L'année 1972 aura également été marquée par la détente en Europe. La ratification des traités de Moscou et de Varsovie, l'accord entre l'Allemagne de l'Ouest et l'Allemagne de l'Est, l'accord quadripartite sur Berlin, sont autant d'événements importants qui en constituent les jalons.

Les toutes dernières élections allemandes qui assurent un nouveau mandat au Chancelier Brandt approuvent cette politique de détente qui doit aboutir prochainement à l'adhésion simultanée des deux Allemagne à l'O. N. U.

Après ce tour d'horizon général nous développerons quelques idées autour de la récente conférence au sommet européen et de la future conférence de sécurité et de coopération en Europe dont les travaux préparatoires se sont ouverts le 22 novembre à Helsinki.

La conférence qui s'est tenue à Paris les 19 et 20 octobre dernier a réuni pour la première fois autour des six membres fondateurs de la Communauté européenne les trois chefs de Gouvernement des trois Etats qui ont apporté leur adhésion à la Communauté. Ce fut donc la conférence des Neuf et non pas des Dix comme il était prévu, puisque l'on sait que le peuple norvégien n'a pas souscrit pour des raisons diverses au projet d'adhésion que lui avait soumis son Gouvernement.

La réunion de la conférence de Paris a été à plusieurs reprises, remise en question par différents Gouvernements, et notamment par le nôtre qui, par la bouche du Président Pompidou, avait déclaré en juin dernier qu'il ne prendrait pas la responsabilité de réunir neuf chefs de Gouvernement si les problèmes en suspens n'avaient pas été suffisamment écalircis pour que cette réunion ait des chances d'aboutir à des conclusions positives.

Cette conférence ne pouvait pas cependant ne pas se tenir eu égard à la conjoncture politique d'ordre interne qui régnait dans plusieurs pays de la Communauté ; à la veille de la consultation du 19 novembre en R. F. A., le Chancelier Brandt avait besoin de démontrer, comme il l'avait affirmé à plusieurs reprises, que le resserrement des liens communautaires était le complément indispensable de son « otspolitik ».

La décision de tenir cette conférence fut donc sage ; elle démontre en tout cas que l'idée d'unité européenne reste vivace dans les opinions publiques de nos pays.

Cependant ces deux événements : présence des nouveaux membres dont l'adhésion effective n'aura lieu qu'à partir de janvier prochain, climat électoral dans plusieurs pays membres expliquent à nos yeux la relative discrétion des résultats obtenus à l'issue de cette conférence tels qu'ils apparaissent à l'examen de la déclaration finale du 21 octobre.

La modestie des résultats a d'ailleurs été admise par le Président de la République française qui, au Conseil des Ministres du 25 octobre, a déclaré que la conférence avait atteint les objectifs raisonnables qu'on lui avait assignés.

En dehors de quelques aspects nouveaux en ce qui concerne notamment la politique régionale et la politique sociale, la déclaration finale insiste surtout sur un calendrier précis de mesures à prendre dans tous les domaines d'activité de la Communauté et charge à cet effet les institutions communautaires de mettre au point des programmes d'action.

Les chefs d'Etat et de Gouvernement ont également réaffirmé leur attachement à des accords antérieurs ; ils ont, par exemple, réaffirmé leur volonté de réaliser d'une façon irréversible l'Union économique et monétaire en confirmant tous les éléments des actes adoptés par le Conseil le 22 mars 1961 et le 21 mars 1962 ; désireux de renforcer le pouvoir de contrôle de l'Assemblée parlementaire européenne, ils ont confirmé la décision du 22 avril 1970 du Conseil des Communautés.

Les dispositions de la déclaration concernant le renforcement de la coopération politique ne sont pas très encourageantes ; décider que les Ministres des Affaires étrangères se réuniront quatre fois par an au lieu de deux ne semble pas constituer un progrès considérable.

On sait que c'est au cours de l'année 1970 que la décision avait été prise par les Ministres des Six de développer la coopération politique entre eux. Les Ministres des Affaires étrangères avaient alors décidé de tenir tous les six mois des réunions ministérielles

auxquelles s'ajouteraient, en cas de crise, des réunions d'urgence ; de créer un comité politique dit « Comité Davignon » qui devait se réunir tous les trois mois et préparer les réunions ministérielles ; de tenir tous les six mois un colloque entre eux et la commission politique du Parlement européen et d'associer la Commission de la Communauté à ces consultations politiques chaque fois que le sujet en discussion aurait un rapport direct avec le fonctionnement de la Communauté.

Les différentes réunions qui se sont tenues depuis cette date à Munich, Bruxelles, Paris et Bracciano et tout récemment à La Haye ont donné lieu à des échanges de vues sur des questions concrètes comme le Moyen-Orient, l'élargissement des pouvoirs du Parlement européen et l'attitude commune des Dix à l'égard d'une conférence sur la sécurité en Europe.

La France avait pourtant pris un certain nombre d'initiatives importantes concernant l'unification politique. Dans sa conférence de presse du 21 janvier 1971, le Président Pompidou a lancé l'idée d'une confédération des Etats européens déterminés à harmoniser leur politique et à intégrer leur économie. Il a proposé également la création, dans chaque Gouvernement, d'un Ministre des Affaires européennes qui, au bout d'un certain temps, pourrait se séparer de son Gouvernement national pour siéger en permanence avec ses collègues de la Communauté européenne. Il pouvait s'agir là d'un embryon de Gouvernement européen. Il avait aussi suggéré la création d'un secrétariat politique pour l'Europe des Dix. Aucune de ces idées n'a été reprise dans la déclaration ; en revanche, les chefs d'Etat et de Gouvernement se sont donné comme objectif de transformer, avant la fin de l'actuelle décennie et dans le respect absolu des traités déjà souscrits, l'ensemble des relations des Etats membres en une Union européenne. Malheureusement, les contours politiques de cette Union n'ont pas été précisés et l'on peut se demander si tous les partenaires ont une vue identique quant au contenu de cet objectif.

Certains pourraient considérer cette analyse des résultats de la conférence de Paris comme pessimiste. Nous pensons que dans la conjoncture politique actuelle il ne pouvait en être autrement, que la Communauté doit d'abord commencer à fonctionner à neuf pendant quelque temps avant que nos nouveaux partenaires

puissent s'accorder au rythme de travail des anciens membres et que les perspectives de développement ultérieures de la Communauté ne deviendront actuelles que dans plusieurs mois.

Le souhait que nous pouvons émettre est que cette période de transition soit la plus courte possible car la situation internationale évolue rapidement : en se rendant d'abord en Chine, puis en Union soviétique en mai 1972, le Président Nixon a démontré de manière évidente que si, dans le contexte économique et monétaire mondial, la Communauté européenne et le Japon deviennent des super-puissances, dans le contexte de la sécurité et de la diplomatie planétaire, les problèmes mondiaux sont résolus à l'échelle bi-polaire ou prennent la forme d'un échange triangulaire dont l'Europe est absente.

Le rapprochement spectaculaire entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, marqué par la signature des premiers accords sur les Salt et par l'accord économique et commercial du 18 octobre dernier, s'il est positif pour la détente dans le monde et les perspective de paix, constitue tout de même un danger pour l'Europe de voir son sort réglé par-dessus sa tête, malgré les apaisements fournis sur ce point.

Le bilatéralisme entre les superpuissances risque de conduire à des accords Est-Ouest qui ne tiendraient pas nécessairement pleinement compte des intérêts européens.

La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe doit constituer un moyen pour les pays européens, tant de l'Est que de l'Ouest, pour faire entendre leur voix dans la définition de nouvelles relations entre les deux parties de l'Europe.

Nous souhaitons qu'entre eux, les neuf pays de la Communauté européenne aient pu mettre au point les grandes lignes d'une attitude commune qui n'excluerait pas pour autant que chaque Etat puisse exprimer librement son propre point de vue. N'oublions pas cependant que la liberté de manœuvre de nos partenaires de l'Europe de l'Est sera, en tout état de cause, bien mince.

*

* *

Le budget des Affaires étrangères que le Parlement avait voté pour 1972, et qui s'élevait à 2.053.292.757 F, a été ramené en cours d'exercice à 2.047.702.757 F, après mesures d'économie décidées en cours d'année. L'amputation qui a été de 5.590.000 F a été répartie entre différents chapitres du budget de ce ministère.

Pour l'année 1973, le montant total du budget qui est soumis à notre examen s'élève à 2.249.487.806 F, soit une augmentation qui est pratiquement de 10 %.

Par rapport à l'ensemble du budget de la nation, sa part représente 1,14 % contre 1,16 % pour 1972.

Il nous faut donc enregistrer une légère diminution de 0,02 % sur un pourcentage déjà très modeste par rapport à l'ensemble des dépenses publiques.

Ce total de 2.249.487.806, comprend 1.100.558.776, qui concerne le D. G. R. C. S. T.

Le montant total des crédits que nous aurons donc à examiner dans ce rapport, s'élève à 1.148.929.040 F.

REPARTITION DES DEPENSES

A. — Dépenses ordinaires.

TITRE III

Moyens des services 486.951.877 F.

TITRE IV

Interventions publiques 629.937.163 F.

Au total 1.116.899.040 F.

B. — Dépenses en capital.

Autorisations de programmes.

TITRE V

Investissements exécutés par l'Etat 27.000.000 F.

Crédits de paiements.

TITRE VI

Investissements exécutés par l'Etat 32.000.000 F.

Sur les 27.000.000 d'autorisations de programme, 12.000.000 seront consacrés à l'achat de terrains nécessaires pour la construction de C. E. R. N.-II.

Il s'agit là d'engagements internationaux pris par la France.

Le C. E. R. N. — Organisation Européenne pour la Recherche Nucléaire — a été créé en 1954. Il a son siège à Meyrin, près de Genève.

Le C. E. R. N.-I couvre environ quatre-vingts hectares répartis de façon presque égale de part et d'autre de la frontière franco-suisse.

Douze pays européens contribuent, au prorata de leur revenu national, au budget de C. E. R. N.-I. dont le montant total s'élève à 385,1 millions de francs suisses, pour 1973.

C. E. R. N.-II est également situé sur la frontière franco-suisse — quatre cent douze hectares en France et soixante-huit hectares en Suisse. Son budget pour 1973 s'élève à 189,1 millions de francs suisses.

Au cours des cinq dernières années, la contribution de la France aux dépenses du C. E. R. N. s'est élevée en :

1968 à	68.231.000 F.
1969 à	76.990.000 F.
1970 à	93.363.750 F.
1971 à	93.363.750 F.
1972 à	128.099.750 F.

En 1973, elle sera de 174.658.750 F.

Les autres investissements administratifs sont indiqués dans le chapitre « Aménagement » (page 16).

Services du ministère.

Les recommandations de la commission Racine, qui prévoyaient en 1968 une réorganisation des structures administratives et de gestion des personnels du ministère sur trois années, ont été faites il y a maintenant cinq années.

Au cours de ces cinq années, 50 % seulement de ces recommandations sont pratiquement exécutées.

En 1968, le coût total de l'ensemble des mesures préconisées avait été évalué à 101 millions de francs, dont 56 millions pour le fonctionnement des services et 45 millions pour l'équipement.

Dans le budget de 1973, une somme sensiblement égale à celle figurant au budget de 1972 sera consacrée à la poursuite de l'exécution des recommandations de la commission Racine.

Malgré ce retard, et conformément aux conclusions des travaux de cette commission, il faut cependant reconnaître qu'un effort appréciable a été accompli en faveur des moyens de travail et des personnels.

On peut envisager que le programme général prévu pourrait être exécuté en huit années, au lieu de trois prévues au départ.

Les effectifs.

L'administration centrale comprend :

Personnel titulaire	1.463	personnes.
Personnel contractuel	665	—
Personnel auxiliaire	7	—
	<hr/>	
Au total	2.135	personnes.

Les services à l'étranger.

Personnel titulaire	1.637	personnes.
Personnel contractuel	2.177	—
Personnel auxiliaire	2.278	—
	<hr/>	
	6.092	personnes.

Au total : 8.227 personnes.

Dans notre rapport sur le budget de 1972, nous avons signalé l'importance des personnels contractuels et auxiliaires et nous indiquions que cette situation était le résultat d'une longue période au cours de laquelle les tâches du Département s'étaient accrues sans que les moyens d'y faire face aient été mis à sa disposition.

Nous constatons cette année un redressement important effectué conformément aux recommandations du plan Racine.

Le programme de titularisation prévu se poursuit à une cadence normale et le souhait exprimé sur ce point par votre commission semble devoir se concrétiser régulièrement chaque année.

Logements et véhicules de fonctions.

Sur le chapitre du logement, nous signalions l'an dernier une politique sélective en faveur des agents dont les logements ne peuvent être loués qu'à des Etats étrangers, et non à des particuliers, lorsque les loyers atteignent des prix prohibitifs, ou en faveur des agents dont les obligations particulières nécessitent la proximité de résidence par rapport à l'Ambassade.

Nous avons manifesté le souhait que cette politique soit poursuivie, mais notre désir n'a été que très partiellement réalisé, non pas tant par manque de crédits, que par l'attitude restrictive de la Commission interministérielle dans l'examen des cas qui lui sont soumis.

C'est ainsi que, dans une capitale européenne importante, il était demandé un loyer de 3.870 F par mois pour loger le premier conseiller de notre Ambassade ; cette proposition a été rejetée. La Grande-Bretagne, dans cette même capitale, pour le premier conseiller de son Ambassade, paie un loyer mensuel de 5.848 F.

Pour les mêmes raisons, notre chargé d'affaires à Kattar, n'est pas encore logé comme il conviendrait.

Un peu plus du quart de nos agents en poste à l'étranger bénéficie de logements de fonction. Une retenue de 15 % sur leur traitement est opérée au titre de loyer du logement de fonction qui est mis à leur disposition.

Ceux qui ne bénéficient pas de cet avantage consacrent souvent à leur logement de 30 à 40 % de leurs émoluments.

C'est pour eux très onéreux, et il est souhaitable que la politique du logement de nos agents en poste à l'étranger soit poursuivie activement par un programme dont le financement sera exécuté dans le temps.

La Commission Racine, selon les circonstances, préconisait soit une politique d'investissements immobiliers, soit la prise en charge par le Département des logements à l'étranger, de façon à ne pas trop accroître notre patrimoine immobilier à l'étranger dont les frais d'entretien pourraient devenir très lourds.

Les grandes puissances tendent, d'une manière générale, vers une politique de logements de fonction pour leurs agents hors de leur métropole.

Les Etats-Unis, pour l'ensemble de leurs agents, poursuivent une politique d'achat de logements de fonction.

La Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne poursuivent à long terme, le même objectif que les U. S. A.

Les pays de l'Est, dont l'U. R. S. S., logent tous leurs agents dans des locaux dont ils sont propriétaires.

La forte hausse des loyers dans les grandes capitales devrait nous inciter à la constitution d'un patrimoine immobilier à l'étranger.

Le Ministre des Affaires étrangères serait favorable à cette politique. Ce sont les moyens financiers restreints dont il dispose pour ce faire qui l'empêchent de mettre en œuvre son souhait.

La réalisation d'un tel programme entraînerait, certes, d'importantes dépenses en capital ; mais il nous paraît que, dans le temps, de telles dépenses s'avéreraient rentables.

Depuis 1967, les problèmes immobiliers sont placés sous la direction du Service des immeubles et des affaires générales dont la mission est de régler le patrimoine immobilier à l'étranger, dont la valeur peut être évaluée à environ 1 milliard de francs.

Tous les chefs de postes diplomatiques sont logés dans des locaux appartenant à l'Etat, sauf quelques exceptions qui se situent dans des pays autrefois placés sous protectorat ou mandat français et qui ont accédé à l'indépendance.

Tel est encore le cas aujourd'hui, par exemple, de notre Ambassade à Rabat.

Il faut souhaiter que nos Consuls généraux puissent, eux aussi, bénéficier d'un logement de fonction.

Aujourd'hui, le chef de poste — qui a rang de Ministre — d'un de nos plus importants Consulats généraux, n'est pas logé, et il ne peut, de ce fait, tenir avec dignité, sur le plan social, le rôle qu'il devrait tenir comme représentant d'un pays comme le nôtre.

Nous signalions l'an dernier que, sauf pour certaines Ambassades, nos chefs de postes diplomatiques étaient placés en état d'infériorité par rapport à leurs homologues étrangers qui disposent d'un véhicule de fonctions avec le personnel nécessaire à cet effet.

Cet état de fait — que nous déplorions — ne fait que s'accroître. Tous les chefs de poste d'États en voie de développement — qui, pour la plupart, bénéficient d'une aide de notre pays — disposent, eux, d'un véhicule de fonction avec personnel spécialisé.

Cette comparaison, avec la situation faite à nos Ambassadeurs qui doivent acquérir et entretenir le véhicule (qui leur est indispensable) sur leurs frais de représentation, n'est pas très favorable pour nous.

Temps de séjour à l'étranger.

Il y a eu à ce sujet une certaine amélioration dont nous nous sommes déjà fait l'écho l'an dernier.

Mais il n'en reste pas moins que le problème doit à nouveau être examiné par certains pays éloignés de la Métropole. Parmi ceux-ci, nous citerons le cas du Japon, où le temps de séjour reste de vingt-quatre mois. C'est excessif dans une ville comme Tokio où le degré de pollution est un des plus élevés du monde. C'est obliger aussi nos représentants à être coupés de leur famille pendant un temps trop long, ou à engager de très gros frais pour faire venir leurs enfants jusqu'à eux, ou pour les rejoindre.

Matériel électronique.

Nous vous signalions l'an dernier que, au cours de l'année 1972, un appareil « Iris 50 », de fabrication française, remplacerait l'appareil I. B. M. 360/25 qui fonctionnait à Nantes.

Cette opération a été effectuée.

La mise en place de ce nouvel appareil, utilisé dans le cadre du plan Calcul procure une amélioration de plus de 30 % dans la rapidité d'exécution des opérations qui sont effectuées par les services nantais.

Chiffre et transmissions.

Le Service du Chiffre compte aujourd'hui 120 chiffreurs titulaires en augmentation de cinq unités sur le total de l'an dernier.

115 postes disposent de moyens d'équipement modernes — ou ultra modernes — qui permettent d'assurer la sécurité des transmissions chiffrées.

Vingt-cinq postes restent encore à équiper.

Un réseau télétype permet de relier le Ministère aux principaux postes diplomatiques et consulaires de l'étranger.

La progression des transmissions ne cesse de se confirmer : 321.000 télégrammes en 1962 ; 643.000 en 1967 ; 693.000 en 1970 ; 801.000 en 1971 et 447.000 pour le premier trimestre de 1972, ce qui laisse supposer que, pour l'année en cours, le chiffre de 900.000 sera vraisemblablement atteint, sinon dépassé.

Assistance et Action sociale aux Français de l'étranger.

Deux chapitres composent ce paragraphe :

— Le chapitre 46-91 « Frais de rapatriement » reste fixé à 2.100.000 F, comme dans le budget de 1972 ;

— Le chapitre 46-92 « Frais d'Assistance et d'Action sociale », est porté à 9.482.726 F en augmentation de 300.000 F sur le chiffre de l'exercice 1972.

Ce total comprend une somme de 569.800 F pour l'entretien des cimetières français à l'étranger.

Votre commission a noté avec regret que le chapitre 46-91 était inchangé, et que le chapitre 46-92 n'était en augmentation que de 3,1 % en 1973 sur 1972, alors que nos Ambassades, nos Consuls généraux et nos Consuls se trouvent souvent dans l'impossibilité de venir en aide aux Français nécessiteux, personnes âgées, dont l'aide sur place coûte — ou coûterait — moins cher à l'Etat que le rapatriement en métropole, et leur prise en charge par des services sociaux déjà particulièrement encombrés.

L'aide revêt soit la forme de secours permanents dont bénéficient nos compatriotes qui disposent d'un revenu inférieur au minimum vital, soit la forme de secours occasionnels destinés à remédier à une situation exceptionnelle.

Elle peut comporter aussi le paiement de journées d'hospitalisation ou de subventions à certaines maisons de retraite, hôpitaux français et dispensaires fonctionnant à l'étranger.

Elle peut également fournir à nos compatriotes résidant à l'étranger qui ne bénéficient pas de la sécurité sociale en France des moyens leur permettant de venir se faire soigner en métropole,

alors que la législation sur l'office des changes ne leur permet pas de sortir les fonds nécessaires pour ce faire de leur pays de résidence.

Le total de ce chapitre s'élève à 8.113.006 F.

En 1972, une somme de 79.920 F a été accordée à titre de subvention aux classes de jeunes à l'étranger — associations sportives, groupements, scouts, etc. — cette somme a été portée à 129.920 F pour 1973.

Aux articles 40, 50 et 60, figurent également :

— des crédits affectés au Comité d'entraide aux Français rapatriés qui fonctionne sous la tutelle du ministère des affaires étrangères, s'élevant à 570.000 F ;

— des crédits pour les agriculteurs rapatriés et candidats à l'émigration, et qui proviennent de report de crédit de 10 millions de francs mis, en 1965, à la disposition du ministère des affaires étrangères ;

— et des crédits d'assistance d'urgence à des pays étrangers en cas de calamités — dotation annuelle actuellement de 100.000 F, qui peut être augmentée par des crédits spéciaux dégagés par le Ministère des Finances, à la demande du Ministère des Affaires étrangères.

*Aménagement de l'administration centrale
et des représentations diplomatiques et consulaires.*

Sont prévus pour 1973 :

A l'Administration centrale :

- l'aménagement du standard du Quai d'Orsay ;
- l'aménagement d'une cabine H. T. rue La Pérouse ;
- la construction de l'immeuble 103, rue de l'Université (remboursement à l'Assemblée Nationale) ;
- l'aménagement des locaux 103, rue de l'Université ;
- l'aménagement des bâtiments de l'Administration centrale ;
- l'ensemble de ces aménagements est inscrit pour 5.350.000 F.

A l'étranger :

- à Abidjan, le complément de la Chancellerie diplomatique ;
- à Addis-Abéba, la dernière tranche de la reconstruction de l'Ambassade ;

- à Lagos, le complément de la construction de la Résidence ;
- et la restauration d'immeubles divers.

Le tout, pour un total de 7.150.000 F.

L'aménagement de notre nouvelle Ambassade à Brasilia est pratiquement terminé.

Des chargés d'affaires ont été installés à Katar, à Abou-Dabi et à Bahrein.

Ces mesures avaient été annoncées au moment de la discussion du budget de 1972.

En cours d'année, un ambassadeur a été accrédité à Dacca, à la suite de l'indépendance du Bengla-Desh.

Sécurité de nos postes à l'étranger.

Le programme de 1972 a été réalisé.

Un nouvel effort est prévu pour 1973. Cet effort se poursuivra jusqu'à la création des 328 postes prévus pour ce chapitre.

Un crédit de 1.200.000 F est prévu pour l'organisation de la sécurité matérielle de nos postes par la création de périmètres de sécurité.

Il est à noter que de telles mesures prises à Hanoï ou à Saragosse n'auraient pu empêcher les événements douloureux qui ont coûté la vie à notre représentant à Hanoï et à notre agent consulaire à Saragosse.

L'aide militaire.

Cette aide votée en 1972 pour 67 millions, ramenée ensuite à 64.654.000 F par les mesures d'économies décidées par le Gouvernement sur l'ensemble des budgets, est fixée pour 1973, à 62.654.000 F.

Cette somme sera ainsi répartie :

CAMBODGE

Assistance technique	1.900.000	} 4.000.000
Formation de stagiaires	100.000	
Aide directe	2.000.000	

LAOS

Assistance technique	10.000.000	}	13.200.000
Formation de stagiaires	2.000.000		
Aide directe	1.200.000		

TUNISIE

Assistance technique	600.000	}	8.600.000
Formation de stagiaires	3.000.000		
Aide directe	5.000.000		

ALGÉRIE

Assistance technique	9.700.000	}	11.200.000
Formation de stagiaires	1.000.000		
Aide directe	500.000		

MAROC

Assistance technique	12.090.000	}	16.590.000
Formation de stagiaires	4.500.000		

Le solde — 9.064.000 F — sera réparti comme en 1972, en Asie, Océanie et Afrique-Levant.

Notre influence se manifestera également en Indochine, au Népal, en Thaïlande, en Afghanistan, en Ethiopie, au Liban, au Ghana.

Pour l'ensemble de ces différents pays, l'aide en personnel sera de 5.718.000 F ; l'aide en matériel, de 130.000 F ; et l'aide pour la formation des stagiaires, de 3.216.000 F.

D'une manière générale, notre aide militaire s'adresse à des pays où s'affirme l'influence française. Elle est quelquefois en relation directe avec des ventes d'armements.

Les contributions internationales.

Deux sortes de contributions :

Les contributions obligatoires et les contributions bénévoles.

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES (Chapitre 42.31)

L'O. N. U. et les Institutions spécialisées des Nations Unies	145.757.800 F.
L'Organisation internationale européenne (sauf C. E. E. et Organisations à caractères techniques et scientifiques)	65.380.700
Autres organisations	53.679.105
Organisation à vocation scientifique	1.582.300
Organisation européenne de recherche nucléaire (C. E. R. N.)	174.658.750
Biologie nucléaire (E. M. B. O.)	1.400.000
Astronomie (E. S. O.)	18.268.000
	<hr/>
Total	460.726.655
Contre (en 1972)	249.671.369
	<hr/>
Soit en plus	211.055.286 F.

Il faut souligner, pour expliquer cette importante augmentation, que les articles :

50 (C. E. R. N.), 60 (E. M. B. O.) et 70 (E. S. O.) figurent dans ce total comme articles nouveaux, et pour l'importante somme de 194.326.750 F.

Ces mesures figuraient, en 1972, dans le chapitre des Contributions bénévoles.

CONTRIBUTIONS BÉNÉVOLES (Chapitre 42.43)

Contribution à des organismes internationaux relevant des Nations Unies	53.519.910 F.
Contribution à d'autres organismes internationaux	479.326
Organisation internationale enveloppe recherche	1.423.000
	<hr/>
Au total	55.422.236
Contre (en 1972)	44.636.236
	<hr/>
Soit en plus	10.784.000 F.

La presse et l'information.

Les crédits affectés à ce poste restent modestes : 30.800.000 F, soit 1.850.000 F de plus que pour l'exercice 1972 (6 % d'augmentation).

Les cinq dernières années ont été marquées par une relative stabilité des crédits affectés à ce poste.

Les subventions ont été accordées à l'A. F. P. pour ses Services en langue arabe, et à l'O. R. T. F. pour le relais de Chypre.

L'émetteur de Chypre fonctionnera à plein rendement en 1973, et sur ondes moyennes avec un poste émetteur de 600 kw.

Le spécialiste pour les services de presse, connaissant parfaitement la langue japonaise, a bien été nommé à notre ambassade de Tokyo.

Deux postes identiques seront installés au Brésil et au Pérou.

Les effectifs des services de presse dans nos postes à l'étranger sont de 178 agents, dont 43 titulaires.

Pour 1973, ces effectifs seront augmentés de 5 agents, qui seront affectés à l'ambassade de Lima et au consulat général de Rio de Janeiro.

La Direction générale des Affaires culturelles, scientifiques et techniques diffuse, en collaboration avec la Direction des services d'information et de presse, des informations à l'étranger, par le canal de nos postes diplomatiques et consulaires.

D'autres documents, périodiques, dépliants et brochures sont également diffusés par nos postes à l'étranger. La qualité des publications s'est nettement améliorée.

Les crédits prévus pour ce faire ont permis, au cours de l'année 1972, de recevoir plus de 150 correspondants de journaux étrangers.

L'activité de nos postes à l'étranger en matière de presse et d'information est différente selon les pays, que ce soit à Buenos Aires, Rio de Janeiro, Rome, Madrid, New York, Londres, Bonn, ou dans les pays arabes.

Le service de presse le plus important est celui de New York, qui est placé sous la direction d'un Ministre plénipotentiaire.

L'information s'exerce également en relation étroite avec l'O. R. T. F.

Pour la diffusion d'émissions vers l'étranger, le Ministère des Affaires étrangères verse à l'O. R. T. F. une subvention de 12.700.000 F, qui est du reste la même depuis plusieurs années.

Ces émissions sont diffusées quotidiennement et en seize langues étrangères.

En 1972 et par journée, les programmes spécifiques de l'action extérieure ont été de vingt-six heures programmes et de cent neuf heures quarante-cinq en heures fréquences, et les relais de France-Inter de onze heures quarante-cinq d'heures programme et de soixante-quatorze heures quinze d'heures fréquence.

Ces chiffres sont en légère augmentation sur ceux de 1971.

Les émissions en langue russe seront en notable augmentation. Il en sera ainsi pour les émissions en langue hongroise, tchèque, slovaque et allemande.

Il est prévu que, dans le courant de l'année 1973, la mise en service de quatre émetteurs de 500 kW, sur les huit prévus, assurera aux émissions vers l'Afrique des possibilités très supérieures à la situation actuelle.

La participation au fonctionnement de la Société S. O. M. E. R. A. qui exploite le relais radio fonctionnant à Chypre, passera de 500.000 F à 1.500.000 F en 1973.

Nous avons indiqué par ailleurs que la puissance de l'émetteur de Chypre passera, en cours d'année, de 20 kW à 600 kW. A ce moment, les possibilités de pénétration de la France au Moyen-Orient seront comparables à ceux dont dispose la B. B. C. dans d'autres régions du monde.

A l'examen des résultats actuels, il semble que les émetteurs sur ondes moyennes, par lesquels on est assuré d'avoir le maximum d'écoute — l'expérience de Chypre le confirme — assurent une meilleure audition et une meilleure pénétration que les émetteurs sur ondes courtes, qui sont plus onéreux et moins efficaces.

Les Français résidant à l'étranger et les biens français à l'étranger.

Il est regrettable que la politique française, à l'égard de certains pays étrangers, ne donne pas aux Français qui y résident encore ou qui ont dû quitter leur pays de résidence pour des motifs divers, les satisfactions qu'ils seraient en droit d'attendre.

Il faut citer en premier lieu les difficultés et souvent l'impossibilité en face desquelles se trouvent nos compatriotes, pour obtenir le transfert de leur compte départ définitif, bien que ce transfert soit prévu par des accords précis et qu'il s'agisse d'un montant dérisoire par rapport à la somme laissée par eux au moment de leur départ.

La différence de traitement infligée à nos ressortissants ne pouvant transférer qu'une faible part des économies réalisées sur leurs salaires et la situation des travailleurs étrangers en France est choquante ; ceux-ci peuvent, en effet, malgré les restrictions imposées par le régime des changes français, transférer s'ils le désirent la totalité de leurs salaires sur leurs pays d'origine, sans parler des avantages que leur accorde le régime social français (Sécurité sociale, Allocations familiales, etc.).

Les sommes ainsi transférées sur les trois pays du Maghreb peuvent être évaluées à plus de 1 milliard de francs, alors que quelques millions seulement seraient nécessaires pour donner, dans le sens inverse, satisfaction aux Français aussi bien pour le transfert des comptes départ définitif que pour l'augmentation du montant du transfert de leurs économies.

Il n'est également pas normal que les Français qui retournent dans leur ancien pays de résidence et qui y ont laissé des fonds importants ne puissent disposer que d'une somme de 250 F par semaine de séjour, avec un plafond annuel limité à 5.000 F.

Un des pays concernés a amélioré quelque peu le système en accordant aux Français non résidents — en sus de l'allocation hebdomadaire — un supplément, en monnaie locale, égal à l'apport en devises extérieures sans modifier le plafond annuel.

C'est insuffisant.

Des possibilités récentes peuvent être offertes par la création d'un Compte capital.

Le système est compliqué et a besoin d'être considérablement assoupli. Il ne permettra en tout cas au mieux, au possesseur de fonds bloqués, que de percevoir 65 à 70 % du montant de son avoir.

Il semblerait que, par le canal de la Communauté économique européenne qui entretient des relations avec les trois pays du Maghreb, on pourrait obtenir certaines satisfactions sur les transferts de fonds bloqués. Le Gouvernement français voudra-t-il utiliser ces possibilités ?

Enfin, reste le problème important de l'indemnisation des biens des Français saisis ou nationalisés par certains gouvernements étrangers.

Le Gouvernement a pris sur ce point des engagements de négociation, et nous souhaiterions qu'il puisse nous indiquer où en sont ces tractations.

DISCUSSION EN COMMISSION

Au cours de la discussion en commission, plusieurs commissaires ont souligné le bien-fondé des observations du rapporteur en ce qui concerne le caractère choquant de la situation réservée à de nombreux résidents Français dans les pays du Maghreb qui ne peuvent obtenir le transfert de leur Compte départ définitif, alors que nous acceptons le libre transfert des salaires des travailleurs nord-africains en France.

Des regrets ont été exprimés par M. Taittinger en ce qui concerne la lenteur avec laquelle les recommandations du rapport Racine ont été mises en vigueur, notamment en matière immobilière.

M. Lhospied a déploré l'absence de la France au Comité du désarmement de Genève ainsi que la non-ratification par la France de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

M. Palmero a exprimé le souhait qu'un effort soit fait en faveur du Consulat général de France à New York, notamment en matière de frais de représentation.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission vous propose d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits du budget des Affaires étrangères.